

Le Mans, le 06 FEV. 2017



**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN  
Service Urbanisme - Foncier**

Dossier suivi par: Laure-Sophie WEBER  
Tél. 02.43.47.45.38  
Email. ls.weber@lemans.fr

Renseignements  
tous les jours le matin et  
sur rendez-vous l'après midi.

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DE LA SARTHE  
Service Urbanisme et Aménagement  
Unité Application du Droit des Sols  
19 boulevard Paixhans  
CS 10013  
72042 LE MANS Cedex 09**

N° Dossier: PC 72181 16 Z0207  
Demande reçue le: 21/12/2016 complétée le: 21/12/2016  
Demandeur: AIREFSOL ENERGIES 6 Monsieur PAUL DAUPHIN  
Nicolas  
Adresse des travaux: GARE DE TRIAGE - 72100 LE MANS

Objet des travaux : installation d'une centrale photovoltaïque

**Dossier de Permis de Construire  
transmis pour instruction par les services de l'ETAT**

Madame la Préfète,

Vous voudrez trouver ci-joint, le nouvel avis du service EAU/ASSAINISSEMENT de Le Mans Métropole retranscrit ci-dessous, à savoir :

**AVIS FAVORABLE avec réserves :**

EAU :

- Le service attire l'attention du pétitionnaire : il n'existe pas de conduite d'adduction en eau potable suffisamment proche pour alimenter la citerne destinée à la défense incendie. Toutefois, un branchement est réalisable depuis les avenues Félix GENESLAY ou Pierre PIFFAULT avec installation d'un regard de comptage positionné en limite de propriété. Après comptage, une conduite privée à charge du pétitionnaire pourra être posée, afin d'alimenter la citerne (environ 300 mètres).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Le pétitionnaire n'a pas évoqué la gestion des eaux pluviales dans le cadre de son opération.
- Dans le cas où des ruissellements d'eaux pluviales seraient générés par l'aménagement, aucun raccordement ne sera autorisé sur les réseaux d'assainissement de Le Mans Métropole, que ce soit en direct ou via des réseaux internes de SNCF réseau.
- Le pétitionnaire devra impérativement prendre contact avec le Service de l'Eau et de l'Assainissement de LE MANS METROPOLE, pour la mise au point de son projet dans le respect des termes du Règlement d'Assainissement.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Responsable Droit des Sols – E.R.P.

  
Patrice BICHON